

Mise en place des extensions de consignes de tri sur le territoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Communauté de Communes des Rives de Moselle



1 place de la Gare
57280 Maizières lès Metz

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Nicolas Schumann-vidon
dechets@rivesdemoselle.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Simplifier le geste de tri et augmenter le recyclage.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le sac transparent aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car ils n'étaient pas recyclés jusqu'alors. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler et ainsi optimiser le geste de tri.

Lauréate de l'appel à projet Citeo, la Communauté de Communes Rives de Moselle met en oeuvre depuis le 4 janvier 2021 l'Extension des Consignes de Tri. Une simplification

des consignes des emballages qui permet aux habitants de ne plus se poser de question et d'avoir un geste de tri systématique et assuré.

Avec le Plan de performance des territoires, Citeo investit 190 millions d'euros au niveau national sur cinq années (2018-2022) pour accompagner les collectivités locales et les centres de tri dans l'accélération de leurs performances. C'est ainsi que d'ici la fin d'année 2022, près de 100% de la population française pourra trier tous ses emballages grâce à la transformation du dispositif et l'amélioration des centres de tri.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Objectif 1 : augmenter le tri des bouteilles et flacons pour en recycler 2 sur 3.

Objectif 2 : Développer le recyclage de tous les emballages en plastique.

Objectif 3 : Simplifier et améliorer les gestes de tri des usagers des territoires.

Résultats quantitatifs

Pas encore le recul nécessaire.

Résultats qualitatifs

Pas encore le recul nécessaire.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Mettre en place une communication adaptée à l'ensemble des producteurs de déchets du territoire via les différents moyens de

communications disponibles.

Cette communication doit être planifiée afin de garantir un effet optimal lors de la mise en place effective des extensions des consignes de tri.

Planning

Janvier à Mars 2020 : Créations des supports graphiques et de communication.

Janvier à Mars 2020 : Demandes de devis auprès de différents prestataires (impression, diffusion, distribution).

16 au 30 Novembre 2020 : Distribution et diffusion du courrier de pré-information aux habitants (en boîte aux lettres) et aux relais extérieurs (mailling).

7 au 21 décembre 2020 : Distribution et diffusion du courrier d'information, accompagné du mémo-tri, aux habitants (en boîte aux lettres) et aux relais extérieurs (mailling).

16 et 30 décembre 2020 : Formation du personnel de collecte aux nouvelles consignes de tri.

Décembre 2020 : Mise à jour de la communication placée sur les camions de collecte avec l'affichage des nouvelles consignes de tri.

3 janvier 2021 : Communiqué de presse sur la mise en place des extensions des consignes de tri.

4 janvier 2021 : Edition d'un article sur le site internet de la Communauté de Communes Rives de Moselle pour le lancement des extensions des consignes de tri.

PS : Planning perturbé par la crise sanitaire actuelle. Mise en place des extensions de consignes de tri reportée du 1er juin 2020 au 4 janvier 2021.

Moyens humains

Un ambassadeur de tri.

Moyens financiers

12000 euros alloués à la communication et aux différents prestataires mobilisés pour la réaliser.

Moyens techniques

Outils de communication.

Partenaires mobilisés

Différents prestataires pour les diffusions et les distributions liées à la communication.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Anticiper la création des documents de communication avant de débiter la phase de diffusion et de distribution.

Faciliter la compréhension des usagers et des différents relais mobilisés via une communication adaptée.

S'adapter aux éventuelles modifications préconisées et aux éventuels aléas (suppression de la communication "collective" en raison de la crise sanitaire actuelle par exemple).

Mettre en place une communication proche de la date effective de mise en place des extensions de consignes de tri afin d'optimiser la compréhension et la mise en place des nouveaux gestes de tri.

Difficultés rencontrées

Mise en place de la communication "dépendante" des délais de production des différents prestataires mobilisés.

Recommandations éventuelles

Voir facteurs de réussite.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | RECYCLAGE DES DECHETS | CENTRE DE TRI | SIGNALÉTIQUE | COLLECTIVITÉS LOCALES
| MENAGE | GESTION COLLECTIVE | COLLECTE SEPARÉE | COMMUNICATION MULTIMEDIA | CAMPAGNE
D'INFORMATION | EMBALLAGE | PLASTIQUE

Dernière actualisation

Mars 2021

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Alessia VILASI

alessia.vilasi@ademe.fr

Direction régionale Grand Est